

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

GAEC de la BASSE WARBY

Projet d'exploitation d'un élevage de 2 024 animaux-équivalents porcs et de 75 vaches laitières, de préparation de produits alimentaires d'origine animale, d'un stockage de fourrage, ainsi que de l'exploitation d'un forage et de rejet d'eaux pluviales sur le territoire des communes de Clavy-Warby et Thin-le-Moutier

Par arrêté préfectoral n° DDETSPP/2025-099 du 7 avril 2025 est prescrite l'ouverture d'une consultation du public sur la demande présentée par le GAEC de la BASSE WARBY en vue de l'enregistrement, au titre des rubriques n° 2102-1, 2101-2.c, 2221 et 1530-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et des rubriques n° 1.1.1.0 et 2.1.5.0 au titre de la loi sur l'eau, d'un projet d'exploitation d'un élevage de 2 024 animaux-équivalents porcs et de 75 vaches laitières, de préparation de produits alimentaires d'origine animale (1 200 kg/j), d'un stockage de fourrage (3 200 m³), ainsi que de l'exploitation d'un forage et de rejet d'eaux pluviales sur le territoire des communes de Clavy-Warby et Thin-le-Moutier.

La consultation du public se déroulera du vendredi 2 mai au vendredi 30 mai 2025 inclus.

Cette procédure d'enregistrement s'apparente, dans sa forme, à une "enquête publique allégée" se déroulant sans commissaire-enquêteur.

Le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement, celle-ci pouvant être assortie de prescriptions particulières.

Le dossier sera accessible au public en mairie de Clavy-Warby (08460), aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit le lundi de 17h30 à 18h30 et le jeudi de 9h à 12h.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes à l'adresse suivante : www.ardennes.gouv.fr / onglet : actions de l'État, thématiques : environnement puis installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), onglet : enquêtes publiques et consultations du public ICPE.

Les observations du public pourront être consignées sur le registre de consultation ouvert en mairie de Clavy-Warby.

Le public aura également la possibilité, avant la fin du délai de consultation du public, de faire parvenir ses observations :

- sur papier libre adressé à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Ardennes, service santé et protection animales, abattoirs et environnement, 18 Avenue François Mitterrand, BP 60029, 08005 Charleville-Mézières Cedex, qui les annexera au registre,
- par courrier électronique à ddetspp-spaee@ardennes.gouv.fr

Les observations qui seront présentées devront être datées et signées par leurs auteurs. Celles émises après la fin du délai de consultation ne seront plus recevables. Les observations émises lors de cette consultation seront communicables, en copie, aux frais de la personne qui les demande.

Pour le directeur départemental,
et par délégation,
Le directeur adjoint,

Sylvain Posière